

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Les inscriptions scolaires pour l'année 2026 / 2027 se dérouleront du **12 janvier au 31 mars 2026**

**Cela concerne :**

- les enfants nés en 2023 qui feront leur première année en maternelle
- les nouveaux arrivants dans la commune

### Comment procéder :

**Téléchargez** le formulaire d'inscription ou venez le retirer à l'accueil de la mairie. Une fois complété retournez-le par courriel [scolarite@mairie-frouzins.fr](mailto:scolarite@mairie-frouzins.fr) ou à l'accueil mairie accompagné des pièces suivantes :

- livret de famille (pages parents et enfants) ou extrait intégral de naissance de naissance de l'enfant concerné.
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de portable refusée).
- en cas d'hébergement : attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées, copie de la pièce d'identité du ou des hébergeants, copie d'un justificatif de domicile du ou des hébergeants (facture de portable refusée), copie d'un justificatif de domicile ou tout document officiel de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.
- certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés).
- en cas de séparation des parents : conclusion du jugement ou attestation de l'autre parent autorisant la scolarisation de l'enfant (parents célibataires) accompagnée de sa pièce d'identité.

**Attention : seuls les représentants légaux peuvent procéder à cette inscription.**

Une fois le dossier complet, vous recevrez une confirmation d'inscription dans l'école d'affectation. Vous pourrez alors prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école et finaliser l'inscription.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant sur une autre école que celle de la commune, téléchargez le dossier de demande de dérogation avant le 31 mars 2026. Celle-ci sera étudiée en commission.

[Lien : formulaire de demande d'inscription scolaire année 2026/2027](#)

[Lien : formulaire de demande de dérogation scolaire année 2026/2027](#)